

Direction de l'enfance et de l'éducation

Année scolaire 2025/2026

Demande de dérogation scolaire bilingue allemand

- Intégrer un site bilingue Poursuite du cursus bilingue au CP
 Enfant domicilié à Strasbourg Enfant non domicilié à Strasbourg (voir page 3)

Le formulaire dûment complété est à faire parvenir à la Direction de l'enfance et de l'éducation **avant le 15 avril 2025**.

Au-delà de cette date, la Ville ne pourra pas garantir de réponse avant la rentrée scolaire de septembre.

Tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en *italique*.

Ecole demandée : choix n°1

choix n°2

Niveau : Petits Moyens Grands CP CE1 CE2 CM1 CM2

Ecole actuellement fréquentée par l'enfant :

Niveau : Tout-petits Petits Moyens Grands CP CE1 CE2 CM1 CM2

Enfant à inscrire

Nom :

Adresse :

Prénom :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Code postal :

Sexe : féminin masculin

Ville :

Personnes habitant avec l'enfant

Parent ou représentant-e 1

- Madame Monsieur Personne morale
 Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

Nom :

Prénom :

Courriel :@.....

Tél portable personnel :

Tél du domicile :

Tél professionnel :

Lieu de travail :

Horaires :

Parent ou représentant-e 2

- Madame Monsieur Personne morale
 Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

Nom :

Prénom :

Courriel :@.....

Tél portable personnel :

Tél du domicile :

Tél professionnel :

Lieu de travail :

Horaires :

Le cas échéant : père/mère n'habitant pas avec l'enfant

Nom	Prénom	Adresse	Père	Mère	Autorité parentale
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Téléphone : <input type="text"/>		Courriel :@.....			
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Téléphone : <input type="text"/>		Courriel :@.....			

Engagements

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués.

Je m'engage à compter de ce jour, et ce jusqu'au dernier jour de l'année scolaire, à signaler obligatoirement par écrit au Service des Inscriptions et de la Scolarité (SIS) de la ville de Strasbourg tout changement d'inscription et de situation de mon enfant (déménagement, inscription dans une école privée ou une école publique d'une autre commune...).

Tout usage délibéré de faux est puni par la loi et passible de peines prévues par le code pénal.

Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées aux services et élus concernés de la ville de Strasbourg, aux services de l'Éducation nationale, de la recette des finances et de la CAF. Elles sont recueillies dans le but de procéder à l'enregistrement de la demande de dérogation scolaire bilingue allemand déposée pour votre enfant. Ce traitement repose sur des obligations légales. Afin de rendre le service attendu, tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en italique.

Vos données seront conservées dans notre base active pendant une durée de 6 ans, à compter de la dernière inscription de votre enfant.

Dans ce contexte et conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à Délégation à la Protection des Données (DPD), Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex ou par courriel à dpo@strasbourg.eu

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Strasbourg, le [] / [] / []

Représentant légal 1	Représentant légal 2
Signature	Signature

Rappel : pour toute demande d'entrée dans la filière bilingue, la signature du dossier par les 2 parents est requise, y compris en cas de séparation.

Avis obligatoire du Maire de la Commune de résidence si l'enfant n'est pas domicilié à Strasbourg

Favorable

Défavorable

- L'école de secteur a-t-elle des places disponibles ? oui non
 - La commune propose-t-elle la filière bilingue, dans le niveau de l'enfant ? oui non
 - Existe-t-il un service de restauration (cantine, tatie midi) ? oui non
 - L'enfant en maternelle peut-il être accueilli dans une garderie ? oui non
- Si oui, précisez les horaires d'accueil possibles.....

Fait à le [] / [] / []

(cachet de la commune et signature du Maire)

• Dossier à saisir en ligne avant le 15 avril 2025 sur : www.strasbourg.eu/inscription-enfant

• ou à envoyer sous enveloppe au centre administratif :

Ville et Eurométropole de Strasbourg
Direction de l'enfance et de l'éducation / SIS
1 Parc de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex

• ou à déposer au centre administratif

• Pour plus d'informations : www.strasbourg.eu/enfance-education